

AVIS DE COURSE
HYDRO'S CUP 2026
Samedi 11 et dimanche 12 avril 2026
Le Havre
Société des Régates du Havre (SRH)
Grade 5A

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate se courra en J80 fournis par la Société des Régates du Havre avec 4 ou 5 équipiers. La régate est ouverte à tous les équipages invités par l'équipe d'organisation.
- 3.2 Les équipages admissibles s'inscrivent en complétant le formulaire joint et en l'envoyant directement par e-mail à l'adresse suivante : hydrosailingteam@supmaritime.fr
- 3.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription les documents suivants :
 - a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une licence club FFVoile, la licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une licence club FFVoile :
 - La licence club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - La licence club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une licence club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - Un justificatif d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c) Une autorisation parentale pour les mineurs
 - d) l'autorisation du port de publicité s'il y a lieu

- 3.4 Le skipper du bateau devra justifier avoir souscrit pour l'année 2026 au rachat de la franchise d'assurance de la licence FFVoile destinée à couvrir les dommages causés à un bateau tiers en cas de sinistre.

4. DROITS D'INSCRIPTION

- 4.1 Les droits d'inscription, établis à 350 € pour les équipages étudiants et 500 € pour les équipages professionnels, seront à verser à l'association Hydro Sailing Team lors de l'inscription. Ils comprennent la mise à disposition d'un J80 complet (voile, accastillage) pour les deux jours de régate ainsi qu'une invitation pour chaque équipier à la soirée des équipages.
- 4.2 Lors de la confirmation des inscriptions, chaque équipage devra signer un contrat de mise à disposition du bateau avec la SRH, et déposer un chèque de caution de 1800€ à l'ordre de la SRH pour les possibles dommages matériels occasionnés.

5. PROGRAMME

DATE	HORAIRES	PROGRAMME
Samedi 11/04/2026	09h00	Confirmation des inscriptions
	11h15	Briefing des skippers
	11h45	Départ ponton
	12h45	Premier signal d'avertissement, courses à suivre
	19h30	Moment convivial
Dimanche 12/04/2026	09h45	Briefing des skippers
	11h00	Premier signal d'avertissement, courses à suivre
	Retour à terre	Inventaire retour de tous les bateaux
	17h00	Proclamation des résultats et remise des prix

Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées sur le tableau officiel situé en terrasse de la SRH.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront des parcours côtiers et/ou construits de type bananes.
- 7.2 La zone de course sera la Baie du Havre.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 2 course devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables

12. PRIX

Des prix seront distribués lors de la remise des prix.

13. PROTECTION DES DONNEES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'Autorité Organisatrice, l'Organisation nautique, la FFVoile et leurs sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. COORDONNÉES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Hydro Sailing Team par mail hydrosailingteam@supmaritime.fr ou le secrétariat de la SRH ouvert de 9h à 12h et 14h à 17h30 du lundi au vendredi par téléphone au 02.35.42.41.21 ou par mail : responsableevenement@lesregates.com



Société
des Régates
du Havre



FFVoile Prescriptions to RRS 2025-2028 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>



Société
des Régates
du Havre



Fiche d'inscription Hydro's Cup Le Havre

Samedi 11 avril et dimanche 12 avril 2026

Nom de l'équipage

Coordonnées du Skipper / Responsable du projet

Prénom / Nom	
Société, Ecole/position	
E-Mail	
Adresse	
Code Postale / Ville	
N° de téléphone mobile	

Composition de l'équipage*

	Prénom	Nom	N° Licence**	Club	Participation Soirée Equipage
Skipper					☐
Equipier					☐
Equipier					☐
Equipier					☐
Equipier					☐

* 4 ou 5 personnes par bateau sans limitation de poids.

**Pour les personnes le désirant, il sera possible de prendre une licence temporaire pour les 2 jours, notez « TEMP » dans la cellule. Les tarifs de la licence temporaire sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Voile.

Prix d'inscription : 350€/équipage étudiant et 500€/équipage professionnel

Caution : 1 800 €

Les paiements seront effectués au plus tard le samedi 11 avril 2026 avant 10h00. Le chèque d'inscription à l'ordre de Hydro Sailing Team et le chèque de caution à l'ordre de la SRH. Par CB ou en espèce également possible. **Lors de l'inscription, les licences FFVoile ainsi que les certificats médicaux de non contre-indication devront être présentés.**

Cette fiche devra être renvoyée par mail à l'adresse hydrosailingteam@supmaritime.fr avant le mercredi 8 avril 2026.



Société
des Régates
du Havre

